

**Centre d'aide aux victimes
d'actes criminels de la Gaspésie
et les Îles-de-la-Madeleine**

**États financiers
au 31 mars 2020**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 13
Annexes	14 - 15



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 201
107, rue Commerciale Ouest
Chandler (Québec)
G0C 1K0

T 418 689-2683

Aux administrateurs de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie
et les Îles-de-la-Madeleine

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chebot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

1

Chandler
Le 18 juin 2020

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subventions		
Ministère de la Justice	646 090	742 940
Contributions pénales	1 150	785
Dons	320	885
Intérêts	<u>3 330</u>	<u>2 328</u>
	<u>650 890</u>	<u>746 938</u>
Charges		
Salaires et charges sociales (annexe A)	583 932	554 941
Frais d'administration (annexe B)	48 114	42 745
Frais de bureau (annexe C)	25 948	23 921
Frais de logement (annexe D)	41 315	40 215
Frais d'activités (annexe E)	3 794	4 289
Autres frais (annexe F)	<u>2 293</u>	<u>1 846</u>
	<u>705 396</u>	<u>667 957</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(54 506)</u>	<u>78 981</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020			2019
	Affecté	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	30 102	8 488	126 773	165 363
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges		(1 531)	(52 975)	(54 506)
Affectation d'origine interne	3 016	4 969	(7 985)	78 981
Solde à la fin	33 118	11 926	65 813	110 857

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(54 506)	78 981
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 531	1 057
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)	<u>3 139</u>	<u>(3 778)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(49 836)</u>	<u>76 260</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette de l'encaisse assujettie à des restrictions	(3 016)	(3 014)
Immobilisations corporelles	<u>(4 969)</u>	<u></u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(7 985)</u>	<u>(3 014)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(57 821)	73 246
Encaisse au début	<u>119 599</u>	<u>46 353</u>
Encaisse à la fin	<u><u>61 778</u></u>	<u><u>119 599</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Situation financière

au 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	61 778	119 599
Autres créances (note 6)	<u>4 141</u>	<u>7 174</u>
	65 919	126 773
Long terme		
Encaisse assujettie à des restrictions (note 4)	33 118	30 102
Immobilisations corporelles (note 7)	<u>11 926</u>	<u>8 488</u>
	<u>110 963</u>	<u>165 363</u>
PASSIF		
Court terme		
Charges sociales à payer	106	
ACTIF NET		
Affecté (note 4)	33 118	30 102
Investi en immobilisations	11 926	8 488
Non affecté	<u>65 813</u>	<u>126 773</u>
	<u>110 857</u>	<u>165 363</u>
	<u>110 963</u>	<u>165 363</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'accueillir et offrir le réconfort et le soutien moral aux victimes d'actes criminels, d'informer les victimes d'actes criminels de leurs droits et recours, du processus judiciaire et les référer au besoin aux organismes spécialisés, d'offrir un support et un accompagnement aux victimes dans leurs démarches, d'informer et sensibiliser la population au vécu des victimes d'actes criminels et de recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature, les administrer et organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés lors de l'encaissement.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. La trésorerie que les affectations empêchent d'utiliser pour les besoins des affaires courantes de l'organisme n'est pas incluse dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	Taux
Mobilier	10 %
Matériel informatique	30 %
Logiciels	30 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4 - AFFECTATIONS GREVANT L'ACTIF NET

Au 31 mars 2020, un montant de 3 016 \$ a été transféré de l'actif net non affecté à l'actif net affecté concernant le fonds pour les projets spéciaux. Au 31 mars 2020, l'actif net affecté totalise 33 118 \$ et est affecté au fonds pour les projets spéciaux. L'organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Autres créances	3 033	(3 778)
Charges sociales à payer	106	
	<u>3 139</u>	<u>(3 778)</u>

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

6 - AUTRES CRÉANCES

	2020	2019
	\$	\$
Taxes de vente à recevoir	3 951	7 135
Autres	190	39
	<u>4 141</u>	<u>7 174</u>

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	38 209	29 602	8 607
Matériel informatique	28 714	26 276	2 438
Logiciels	881		881
	<u>67 804</u>	<u>55 878</u>	<u>11 926</u>
	2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	36 851	28 720	8 131
Matériel informatique	25 984	25 627	357
	<u>62 835</u>	<u>54 347</u>	<u>8 488</u>

8 - RISQUE FINANCIER

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres créances (excluant les taxes de vente à recevoir) étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la société.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

9 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en 2022, à verser une somme de 49 602 \$ pour un loyer.

Ce contrat comporte une option de renouvellement automatique pour une période additionnelle de cinq ans à moins que l'une des parties ne décide d'y mettre fin par un avis écrit au moins 90 jours avant la fin du bail.

Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 24 573 \$ pour 2021 et 25 029 \$ pour 2022.

10 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	ANNEXE A	
	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES		
Salaires	505 197	480 249
Charges sociales	<u>78 735</u>	<u>74 692</u>
	<u>583 932</u>	<u>554 941</u>
	ANNEXE B	
	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Documentation et abonnement	536	487
Associations et cotisations	1 511	1 448
Représentation	125	53
Assurances	4 681	4 501
Honoraires professionnels	3 332	3 262
Déplacements	34 245	27 877
Formation	<u>3 684</u>	<u>5 117</u>
	<u>48 114</u>	<u>42 745</u>
	ANNEXE C	
	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
FRAIS DE BUREAU		
Impression	1 307	3 309
Location	948	598
Papeterie et fournitures de bureau	7 668	7 219
Entretien et réparations informatiques	2 521	953
Publicité et promotion	1 550	1 449
Télécommunications	9 297	8 399
Infovac-plus	<u>2 657</u>	<u>1 994</u>
	<u>25 948</u>	<u>23 921</u>
	ANNEXE D	
	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
FRAIS DE LOGEMENT		
Entretien et réparations	5 933	5 399
Loyer et frais afférents	<u>35 382</u>	<u>34 816</u>
	<u>41 315</u>	<u>40 215</u>

